



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E93008

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2009

Forme juridique :

SAS

DEPUIS LE 01/01/2015

Capital :

7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC

Siret : 510 435 316 00037

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 56620-T

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 147653132

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 147653132

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : AGENCE REGIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Sigle : (ARPAH) ARPAH

3 AVENUE KENNEDY
59310 ORCHIES

Téléphone : 06 37 49 02 38

Fax : 03 27 92 51 46

Portable :

Site Internet :

E-mail : arpahlallaing@outlook.com

Responsabilité légale :

PONTIEUX HERVE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	30/09/2020
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	10/02/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	08/11/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	08/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	08/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	08/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	08/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	08/11/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.